Un accord pour tout oublier ?

Le projet "DAST 2020" présenté lors de la CDSP du 5 avril a le mérite d'être clair sur un point : l'emploi ■ Après la cure de minceur "EFFS", et ses 500 reprises d'emplois, cette fois ce sont 200 postes de travail qui passent à la trappe ! ■ Ce n'est pas le tour de passe-passe d'un accord "d'accompagnement social" qui pourra masquer la réalité.

DAST is the question ?

Telle est la question centrale, quel avenir pour les DAST ? Au vu de l'ampleur du niveau de reprises d'emplois depuis trois ans et ce quelle que soit l'activité, on peut légitimement se poser la question.

Le projet "DAST 2020"se profile en droite ligne. Cynisme de nos patrons, il est vendu avec des points forts ou des "éléments structurants" *(la capacité d'accompagnement des Secteurs est garantie, vocation d'expertise en appui et soutien, renforcement de l'efficience des fonctions supports...)* comme ils disent. Or, si l'on regarde les lignes emplois sur ces pôles dits centraux et prioritaires, ce sont ces domaines qui trinquent le plus !

Plus globalement, la cible emplois sur l'ensemble des activités prévoit des suppressions importantes. Bizzarement, ces disparitions de postes coïncident avec les départs estimés à l'horizon 2020. Cette réorganisation est déterminée par quels objectifs ?

Quelles organisations ?

La Poste a beau créer des fonctions (DRH, Chef de projet coordination filières, Responsable des services à l'occupant, Chargé d'affaires services généraux et Adjoint EDC), les organisations varieront d'une DEX à l'autre voire selon les DAST sans pour autant qu'il y ait une quelconque logique.

Un pôle d'Appui et Soutien Bureaux est maintenu dans presque tous les départements. Mais pour combien de temps au vu de la trajectoire emplois ? En effet, cette activité sera la plus touchée avec quasiment la moitié des suppressions globales de postes.

Le "guichet unique" serait toujours l'interlocuteur des Secteurs mais la "gestion des sinistres"a disparue des fiches de postes. Pourtant, elle est réellement présente mais pas les moyens pour les traiter. Du projet "Excellence et Efficience" il ne reste que la déficience et une surcharge de travail qui n'est pas prise en compte avec à la clé une ambiance délétère dans les services. Heureusement que ces nouvelles organisations de travail sont élaborées grâce à des "inducteurs"(outils sensés mesurer la charge de travail). On comprend mieux pourquoi ces derniers n'ont été présentés dans aucune instance.

Tapis rouge pour les départs...

Les chiffres des départs potentiels sont perfidement mis en avant, sûrement pour mieux convaincre ! La direction prévoit rien de moins que 360 postier-es en partance, 25 % de l'effectif à l'horizon 2020 ! Dans le jargon patronal, il s'agit d'une *"démographie favorable"*. Comment une entreprise peut-elle se réjouir d'avoir de telles sorties ?

D'ailleurs, une phrase dans le document de présentation de la CDSP du 5 avril est lourde de sens : "*Si la cible (de productivité) n'est pas atteinte, identification des personnels en surnombre sur la base des critères... ancienneté à La Poste dans le cadre de l'accord contrat de générations*", en clair, la chasse aux ancien-nes est ouverte !

...avec un accord !

Toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet mais plusieurs se sont vite rabattues sur la mise en route d'un accord "d'accompagnement social". En attendant nous devrions avoir un état des lieux détaillé des emplois site par site, les CHS/CT locaux seront consultés et il y aura un Comité Technique National en juin.

Pour SUD PTT, l'accord d'accompagnement vers la sortie est une petite manœuvre alors que les instances représentatives du personnel n'ont pas été consultées sur le projet. Et nous reviendrons à la question posée plus haut ? Quel avenir pour les DAST ?
Il est bien là l'enjeu des discussions.

La Poste pratique la politique de la terre brûlée quels que soient les services, le détricotage du maillage des bureaux de poste et des DAST en étant une "parfaite" illustration. L'accompagnement social montre toutes ses limites, il est plus que temps de proposer un modèle alternatif. SUD s'y emploie, en défendant le service public.